

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de Nommern

Séance publique du 14 décembre 2011

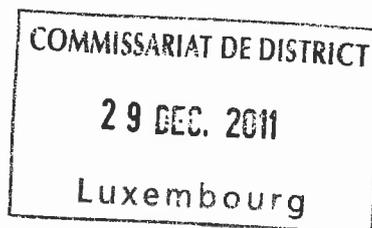
Date de l'annonce publique de la séance: 6 décembre 2011

Date de la convocation des conseillers: 6 décembre 2011

Présents: MM. Eicher Marc, bourgmestre;
Diderrich Victor et Mühlen John, échevins;
Campana Franco, Jacobs Bernard, Kohl Sébastien, Lamborelle Bernard et
Tessaro Jean-Pierre, conseillers;
Back Mike, secrétaire communal.

Absent: MM. Néant;

Numéro: 16



Objet: Règlement fixant les bourses d'études en faveur des étudiants méritants

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 20 avril 1995, numéro 2B, portant introduction de bourses d'études en faveur des étudiants méritants, approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 5 juillet 1995, numéro 346/95/CR;

Vu la proposition du collège échevinal d'adapter le paiement de bourses d'études en faveur des étudiants méritants à la déclaration de Bologne à partir de l'année scolaire 2011/2012;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Fixe nouvellement à partir de 2012 les bourses d'études en faveur des étudiants méritants qui en font la demande et qui habitent officiellement le territoire de la commune de Nommern comme suit:

- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme CAP, CATP ou équivalent;
- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un brevet de maîtrise;
- 200,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires;
- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme dit 'Bachelor';
- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme dit 'Master';
- 150,00 Euros à tout étudiant détenteur d'un diplôme de fin d'études supérieures FH ou équivalent (si pas de 'Bachelor' ou de 'Master');

La présente est transmise par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District à Luxembourg, à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

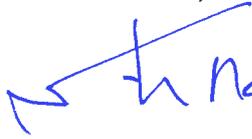
Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Conseil Communal,
(Suivent les signatures,)

Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	
Entrée: 30 DEC. 2011	
37248	

Pour extrait conforme,
Nommern, le 23 décembre 2011

Le Président,
Eicher Marc,




Le Secrétaire,
Back Mike,



No. 220-131411

Transmis à Monsieur le Ministre de
l'Intérieur avec l'information que la présente
ne donne pas lieu à objections de ma part
Luxembourg, le 29 DEC. 2011

Le Commissaire de district



Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

COMMISSAIRE DE DISTRICT
02 FEV. 2012
Luxembourg

N° 346/12/CR

Retourné à Monsieur le Commissaire
de district à Luxembourg après en avoir
pris connaissance.
Luxembourg, le 30 JAN. 2012

Pour le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
Le Premier Conseiller de Gouvernement,



Serge Sandt